

uelle de l'évêché, et a fait les prières et les cérémonies prescrites en pareil circonstance par le rituel. Il y avait une foule immense sur la plate-forme érigée pour l'occasion et dans tous les endroits d'où l'on pouvait voir la cérémonie. La collette, à ce que nous apprenons, s'est montée un peu au-dessus de £40.

*Canadien.*  
—Nous sommes autorisés à annoncer qu'un service solennel pour le repos de l'âme de feu Mgr. de Forbin-Janson, évêque de Nancy et de Toul, sera chanté à la cathédrale, à 9 heures, le 4 septembre prochain, jour de l'ouverture de la retraite ecclésiastique. Ce jour a été choisi afin de procurer aux prêtres qui seront la retraite l'occasion de prendre part à la cérémonie et de se joindre aux citoyens de Québec pour donner cette marque de respect et de reconnaissance à la mémoire du vénérable défunt qui a tant fait pour le bien de la religion en Canada. C'est à Québec que Mgr. de Nancy prêcha, en septembre 1840, sa première retraite dans le pays. Ce fut lui aussi qui, l'année suivante, prêcha la première retraite qui fut donnée au clergé du diocèse.

*Idem*

—Un journal du Haut-Canada cite comme un exemple des prétentions de l'église anglicane dans ce pays les paroles suivantes qu'il donne comme extraites d'un mandement récent de l'évêque de Toronto :

“ Il est de notre devoir, non-seulement de retenir ceux qui sont déjà des nôtres, quelque indifférents qu'ils soient, mais encore de ramener dans le bercail ceux qui sont nos ennemis. Car, dans toutes les colonies britanniques, nous seuls, comme tenant la commission divine, comme étant le clergé de l'église nationale, avons le droit d'être leurs docteurs, leurs guides et leurs directeurs dans les choses spirituelles. Qu'ils nous refusent l'obéissance et résistent à notre autorité, cela ne fait rien à la chose. Le droit n'en existe pas moins, nous ne pouvons, sans péché, en négliger l'exercice, partout où nous pouvons l'exercer avec quelque espoir de succès.”

*ROME.*

—Une lettre particulière de Rome annonce que le Saint-Siège se propose d'ériger prochainement en évêchés et archevêchés un grand nombre de vicariats apostoliques dans les possessions britanniques. Jusqu'à ce jour, les évêques catholiques n'y ont été que des vicaires apostoliques avec un titre *in partibus infidelium*. Lors de son dernier voyage à Rome, Mgr. Polding, archevêque d'Australie, aurait soumis, sur cette question, des observations qui ont été prises en considération, et dont la première application a été faite à son vicariat, qui fut, à cette époque, érigé en archevêché.

Cette érection souleva des protestations de l'épiscopat anglican, qui sans faire un pape de l'archevêque de Cantorbéry, songeait à lui donner une juridiction universelle sur les sièges épiscopaux de toutes les possessions britanniques hors d'Angleterre. Les anglicans soutenaient, pour prouver le caractère catholique de leur église, que Rome avait toujours respecté les évêques titulaires de ses sièges épiscopaux, et reconnu ainsi tacitement leur légitimité, en n'envoyant que des vicaires apostoliques dans les juridictions où se trouvait un évêque anglican. Les projets et les raisonnements des anglicans vont être déjoués et résutés par les mesures que Rome est à la veille de réaliser.

“ L'argument des anglicans nous paraît, d'ailleurs, bien peu solide ; car ce n'est point par respect pour l'évêque anglican de Londres que Rome n'a, dans cette métropole, qu'un vicaire apostolique ; mais uniquement parce que les lois votées par la réforme condamnaient à mort quiconque prendrait ce titre sans le tenir du roi occupant le trône de Grande-Bretagne.”

*FRANCE.*

—On écrit d'Aire (Pas-de-Calais), 22 juillet :

“ S. S. Grégoire XVI, par l'entremise de Mgr. Joseph-Marie Castellani, évêque de Porporor, maître de la chapelle papale, a daigné accorder à Mgr. Scott, récemment nommé chanoine secret de Sa Sainteté, pour être déposé dans l'église St. Pierre, à Aire, dont il est curé, le corps de sainte Aléiana, martyre, trouvé, le 9 décembre 1842, dans les catacombes de Ste. Priscille, à Rome, avec son nom propre et une fiole de son sang, signes certains de son martyre. L'inscription porte ces mots latins : *Aléiana cum pace et a men.* ”

“ Sa Sainteté a permis d'en célébrer solennellement l'office chaque année au jour qui sera déterminé une fois pour toutes par S. Em. Mgr. l'évêque d'Arras. Elle a de plus daigné accorder une indulgence plénière à tous les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communiqué, visiteront l'église où reposera ce saint corps, à partir des premières vêpres de la fête jusqu'au couche du soleil, le lendemain ; il y aura aussi des indulgences particulières pour ceux qui assisteront au *triduum* qui sera célébré chaque année avant la fête.

“ La translation solennelle du corps de Ste. Aléiana est fixée définitivement au dimanche 11 août, 3 heures après midi, à l'issue des vêpres. On se propose de la faire avec toute la pompe que requiert une pareille cérémonie. Déjà les préparatifs sont commencés. Beaucoup de curés voisins se proposent de s'y rendre avec leurs paroissiens.”

*ANGLETERRE.*

Lord Beaumont (pair catholique) a présenté à la Chambre des Lords le bill suivant : Acte pour le rappel de certaines clauses faites contre les sujets catholiques de Sa Majesté. Ce bill, d'après le consentement du lord chancelier, a été lu pour la deuxième fois dans la chambre des lords vendredi, dans le but de faire un comité aujourd'hui.

Voici comment le *Morning-Post*, journal des ultra-tories, se prononce sur ce bill : “ Nous en appelons aux amis de la monarchie et de l'Église ”

d'Angleterre. La sanction du gouvernement donnée à un tel bill est un signe remarquable du temps, et nous espérons qu'il éveillera l'attention vigilante des vrais conservateurs.”

*IRLANDE.*

—Nous continuons à enregistrer les faits qui marquent le caractère et qui constatent les progrès de l'agitation irlandaise. Cette lutte peut être longue encore, mais à mesure qu'elle se prolonge, les enseignements qui ressortent des exemples que nous donne ce peuple deviennent plus éloquents.

L'Irlande, persécutée, réduite à la plus extrême misère, n'en est pas moins une grande nation par sa persévérance, sa prudence et son unité. Un peuple chez qui ces qualités ont la foi pour principe peut attendre avec confiance, car l'avenir lui appartient. Mais l'attente d'une nation chrétienne ne doit jamais être passive ; l'Irlande attend, mais elle prie ; et en implorant l'assistance du ciel pour le succès de sa cause, elle s'aide de tous les moyens qu'approuve la conscience, que commande le devoir.

Nous trouvons de nouveau l'archevêque de Tuam sur la brèche. Le savant prélat vient d'adresser à sir Robert Peel une lettre où il se plaint d'un bill proposé par le Ministère à la Chambre des Lords, pour régler l'application des donations et legs faits à l'Église catholique d'Irlande.

Ce projet de loi a été rédigé sans consulter aucun des dignitaires de l'Église d'Irlande, dans un esprit hostile au clergé, qu'il prétend favoriser, et cela au moment où l'Irlande est soulevée par tant d'injustices qu'elle reproche à l'Angleterre. Ainsi, la conduite du Ministère tend à fortifier la cause d'O'Connell ; ce sont chaque jour de nouvelles maladresses. Le cabinet anglais veut avoir le mérite de s'occuper de l'Irlande, et ses plus habiles tentatives pour la calmer ne sont, en réalité, que d'insolentes provocations.

Ce bill est signalé par le pieux archevêque comme une atrocité ; il dépasse, dit-il, les plus mauvais actes des plus mauvais temps. Si le Code pénal enleva aux catholiques les charités accumulées de leurs ancêtres, ce bill ne tend à rien moins qu'à étouffer l'esprit croissant du catholicisme en Irlande.

L'archevêque traite durement lord Beaumont, qui a soutenu ce bill. Je ne m'arrêterai point, dit-il, aux étranges paroles que, dans son insolence et dans sa folie, lord Beaumont a prononcées. Pauvre homme ! je crois passés depuis longtemps ces excès singuliers auxquels certains pairs d'Angleterre étaient sujets. On a pu croire que l'idée d'une suprématie saxonne céderait devant cette conviction, que ce fut un Irlandais qui relevait les pairs d'Angleterre de leur dégradation et leur donnait le privilège d'insulter leurs libérateurs. Mais on n'a pu imaginer que des esclaves émancipés prendraient sitôt des airs d'insolent patronage avec eux envers qui ils ont d'aussi immenses obligations.

L'attitude prise par l'épiscopat ne laisse pas le pouvoir sans inquiétude.

Le *Sun* nous apprend que des espions du Gouvernement suivent les exercices dans les églises et les chapelles catholiques, afin de lui rapporter les conseils que les prêtres donnent aux fidèles. Nous désirerions que ces rapports fussent faits avec exactitude, et le clergé irlandais ne peut manquer de le désirer aussi, car il instruirait par ce moyen les hommes qui sont à la tête du Gouvernement des devoirs de leur position, tout en enseignant au peuple ce qu'il doit à l'autorité.

Le *Times* nous dit que, grâce au clergé catholique, l'agitation tient les provinces dans un état de fièvre, et il signale à la vigilance du Gouvernement un meeting tenu à Portlaw (Waterford), où le curé de cette paroisse, le révérend M. Heneberry, s'est exprimé en ces termes sur les devoirs du clergé dans la lutte nationale :

“ Les prêtres de l'Irlande souviendront le libérateur dans la prospérité ou les persécutions ; ils marcheront à ses côtés et l'encourageront, qu'il soit libre ou captif, jusqu'au moment où la tombe se fermera sur sa glorieuse existence. En parlant ainsi, je suis l'interprète des sentiments du clergé scandaire d'Irlande, qui n'a qu'un cœur quand il s'agit de liberté religieuse et politique de la patrie. Je déclare à la face du monde que je suis prêt à donner ma vie pour mon pays, plutôt que de continuer à ramper comme un esclave sur la terre qui m'a donné le jour. Habitants de Portlaw, c'est vous qui avez abattu les Bercessard ! après avoir écrasé une race de tyrans.

“ Je vous fais en ce moment appel pour que vous en terrassiez une autre. C'est un fait acquis de l'histoire, que les Irlandais sont fidèles à leur parole ; or, ils se sont engagés cœur et âme à la cause du rappel, et ils mourront avant d'abandonner le glorieux objet de leur poursuite. Quel est l'homme dont le cœur et le sang seraient assez froids pour reculer dans cette lutte ? Ecartez de vos rangs celui qui serait capable d'abandonner votre cause. Je compte sur vous pour cela ! ”

C'est ainsi que le clergé seconde l'impulsion qu'il a reçue de ses évêques et qu'il répond à l'invitation que lui adressait O'Connell, après son emprisonnement : “ Je sollicite vivement le clergé catholique de chaque paroisse de me prêter l'appui de sa voix et de son autorité vénérée.”

Le *Times* cite avec une complaisance affectée quelques paroles prononcées dans d'autres réunions par de respectables ecclésiastiques, qui pourront bien être accusés un jour de complicité dans le crime qui tient O'Connell en prison. Le 29 juin, le révérend M. Horan s'est écrié, dans une meeting à Connemara :

“ Il y a un mois, M. O'Connell a été emprisonné ! Que ce jour ne se passe pas sans que nous formulions un vœu ; jurons par l'amour de la patrie et l'insulte faite à son libérateur, que nous nous unirons tous, au risque de per-